Délégation Régionale
Occitanie Méditerranée

Instituts thématiques

Inserm

Institut national
de la santé et de la recherche médicale

Décision n°2023-33

Le Délégué Régional,

Vu le code de la recherche ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°83-975 du 10 novembre 1983 modifié, relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret n°84-278 du 12 août 1984 relatif au régime administratif, budgétaire, financier et comptable de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 1er février 2023 portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale – M. SAMUEL (Didier) ;

Vu la décision n°DAJ2018-112 du 1er janvier 2018, donnant délégation de pouvoir aux délégués régionaux, ordonnateurs secondaires ;

Vu la décision n°DAJ 2013-110 du 22 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm ;

Vu la décision n°DAJ2020-81 en date du 12 février 2020 du Président-directeur général portant organisation des achats de l'Inserm ;

Vu la délibération du Conseil d'administration de l'Inserm en date du 7 octobre 2021 relative au renouvellement de la délibération du CA du 4 octobre 2018 relative aux missions ;

Vu la décision DAF/SA/2022-005 relative à l'actualisation des conditions de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires ;

Vu la décision DAJ 2012 – 124/JCH/CH nommant Jacques Cavaillé Délégué Régional et Ordonnateur secondaire à compter du 1er juin 2012 ;

Vu la décision n°2021-29 nommant Philippe Marin, à la fonction de Directeur de l'Unité U1191, à compter du 01/01/2021 ;

DECIDE

Article 1er : Délégation de signature permanente est accordée, à compter du 26 juin 2023 à Philippe Marin, Directeur de l'Unité U1191, afin de signer ou valider en sa qualité de valideur final dans le système d'information financier SAFIr, au nom du Délégué Régional en sa qualité d'Ordonnateur Secondaire, et dans la limite d'une part, de ses attributions et d'autre part, des crédits disponibles de sa structure de recherche :

- Les marchés, les commandes et les contrats de fournitures et de services relevant du référentiel inter-EPST (à l'exception de ceux relatifs aux travaux) dont le montant est inférieur à 140 000 euros HT, à l'exception des contrats de recherche, conventions de formation, conventions de valorisation, conventions de reversement, conventions d'hébergement et des conventions relevant des missions d'Inserm-Transfert ;
- Les conventions de stage conclues sur le fondement des articles L.124-1 et suivants ou des articles D.331-1 et suivants du code de l'éducation ;
- Le cas échéant, les avenants aux conventions de stage conclues sur les fondements susvisés ;
- Les conventions de cession de droit liées à l'accueil des stagiaires dont les conventions de stage sont conclues sur les fondements susvisés ;

Décision n°2023-33

- Les commandes relatives à la gratification des stagiaires quel que soit le fondement juridique de la convention de stage ;
- Les certifications de service fait ;
- Tous actes et documents relatifs à la gestion des missions en France et à l'étranger nécessaires à l'activité de l'U1191, à l'exception :
  - des missions dont la durée dépasse 30 jours ;
  - des ordres de mission sans frais, dont la durée dépasse 30 jours ;
  - des missions à destination de pays à risque, quelles que soient leur durée.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Philippe Marin, délégation de signature est accordée, à compter du 26 juin 2023, à Thierry Durroux, *(Directeur adjoint)*, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Philippe Marin et de Thierry Durroux, délégation de signature est accordée, à compter du 26 juin 2023, à Nathalie Guérineau, (*Directrice adjointe*), aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de Philippe Marin, de Thierry Durroux, et de Nathalie Guérineau, délégation de signature est accordée, à compter du 26 juin 2023, à Anne Chabannes, (*Secrétaire générale*), aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 5 : En cas d'absence ou d'empêchement de Philippe Marin, de Thierry Durroux, de Nathalie Guérineau et d'Anne Chabannes, délégation de signature est accordée, à compter du 26 juin 2023, à Etienne Audinat, (*Directeur de département*), aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 6 : En cas d'absence ou d'empêchement de Philippe Marin, de Thierry Durroux, de Nathalie Guérineau, d'Anne Chabannes et d'Etienne Audinat, délégation de signature est accordée, à compter du 26 juin 2023, à Matteo Mangoni, (*Directeur de département*), aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 7 : Catherine Augé (*Technicien, Gestionnaire*), Emilie Follini (*CDD UM, Gestionnaire*) Déborah Garrigues (*Technicien, Gestionnaire*), Aurélia Guet (*Assistant ingénieur, coordinatrice financière*), Blandine Ouallet (*Technicien, Gestionnaire*), Armelle Le Gall (*Gestionnaire*), Oualid Rezgallah (*CDD CNRS, Gestionnaire*), Hanane El Bouzidi (*Technicien, Gestionnaire*) et Fanny Aubignat (CDD CNRS *Technicien, Gestionnaire jusqu au 31/12/23 renouvelable*) reçoivent délégation de signature, à compter du 26 juin 2023, dans la limite d'une part, de leurs attributions et d'autre part, des crédits disponibles de la structure de recherche, pour disposer de la qualité de valideur final dans l'outil SAFIr afin de valider les commandes, les certifications de service fait ainsi que tout acte de gestion relatif aux missions selon les dispositions de l'article 1er.

Article 8 : Ampliation de la décision sera adressée à l'agent comptable secondaire de la Délégation régionale Occitanie Méditerranée.

Article 9 : Elle abroge la décision antérieure n°2023-13 ayant le même objet.

Fait à Montpellier, le 26 juin 2023

Le Délégué Régional,
Ordonnateur secondaire

Jacques Cavaillé

Délégation Régionale
Occitanie Méditerranée

Instituts thématiques — Inserm
Institut national de la santé et de la recherche médicale

Décision n°2023-33

Délégation Régionale Inserm
Occitanie Méditerranée

Délégataire : Nom et prénom Fonction	**Signature**	**Paraphe**	**Domaine de la délégation de signature**
Philippe Marin Directeur		PM	Marchés, commandes et contrats de fournitures et services, conventions de stage et conventions de cession de droits, certifications de service fait, actes et documents relatifs à la gestion des missions
Thierry Durroux Directeur adjoint		TD	Marchés, commandes et contrats de fournitures et services, conventions de stage et conventions de cession de droits, certifications de service fait, actes et documents relatifs à la gestion des missions
Nathalie Guérineau Directrice adjointe		NG	Marchés, commandes et contrats de fournitures et services, conventions de stage et conventions de cession de droits, certifications de service fait, actes et documents relatifs à la gestion des missions
Anne Chabannes Secrétaire générale			Marchés, commandes et contrats de fournitures et services, conventions de stage et conventions de cession de droits, certifications de service fait, actes et documents relatifs à la gestion des missions
Etienne Audinat Directeur de département		EA	Marchés, commandes et contrats de fournitures et services, conventions de stage et conventions de cession de droits, certifications de service fait, actes et documents relatifs à la gestion des missions
Matteo Mangoni Directeur de département		17.07.	Marchés, commandes et contrats de fournitures et services, conventions de stage et conventions de cession de droits, certifications de service fait, actes et documents relatifs à la gestion des missions
Catherine Augé Gestionnaire		CA.	Commandes dématérialisées, commandes punchout, certifications de service fait, tout acte de gestion relatif aux missions

Délégation Régionale
Occitanie Méditerranée

Instituts thématiques — Inserm
Institut national de la santé et de la recherche médicale

Décision n°2023-33

Délégataire : Nom et prénom Fonction	**Signature**	**Paraphe**	**Domaine de la délégation de signature**
Emilie Follini Gestionnaire		EF	Commandes dématérialisées, commandes punchout, certifications de service fait, tout acte de gestion relatif aux missions
Déborah Garrigues Gestionnaire		DG.	Commandes dématérialisées, commandes punchout, certifications de service fait, tout acte de gestion relatif aux missions
Aurélia Guet Coordinatrice financière	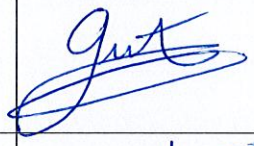	AG	Commandes dématérialisées, commandes punchout, certifications de service fait, tout acte de gestion relatif aux missions
Blandine Ouallet Gestionnaire	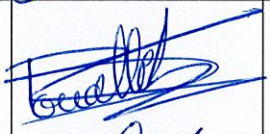	BO	Commandes dématérialisées, commandes punchout, certifications de service fait, tout acte de gestion relatif aux missions
Armelle Le Gall Gestionnaire	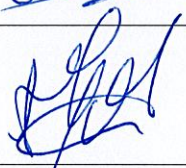	ALG	Commandes dématérialisées, commandes punchout, certifications de service fait, tout acte de gestion relatif aux missions
Oualid Rezgallah Gestionnaire	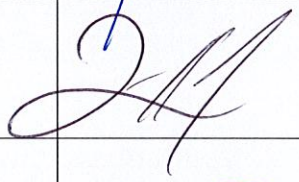	OR	Commandes dématérialisées, commandes punchout, certifications de service fait, tout acte de gestion relatif aux missions
Hanane El Bouzidi Gestionnaire	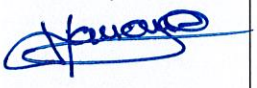	HEB	Commandes dématérialisées, commandes punchout, certifications de service fait, tout acte de gestion relatif aux missions
Fanny Aubignat Gestionnaire		FA	Commandes dématérialisées, commandes punchout, certifications de service fait, tout acte de gestion relatif aux missions